



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Samedi 12 décembre 2015 - Salon NAUTIC, 10h30

COMPTE RENDU

Membres présents :

Mesdames Brigitte RAYMOND et Claire GENELOT

Messieurs Bruno ANGUENOT, Marc BUTTIGIEG, Vincent CAZCARRA, Éric CHARDIN, Philippe DELACOUR, Jean-Marc GRILLET-AUBERT, Gilles NICOLLE, Hervé FRILOUD CHATRIEUX, Xavier GARNI, Patrice MARTIN, Pascal CHATENET, Caroline DEBOUVRY, Patrick BISCHOFBERGER, Sébastien BAROLLO, Yann DUFFAIT

Membres excusés :

Messieurs Éric NERON et Richard HERNAEZ

Madame Dominique GASMI

Invités :

Messieurs Grégory SAINT-GENIES et Maxime CHATENET

1) Mot introductif du Président

17 membres présents, le Conseil d'Administration peut débiter ses travaux et délibérer valablement.

Le Président introduit et détail l'organisation de la réunion.

Les membres du Conseil d'Administration sont conviés au « Contest » de Wakeboard organisé par la Fédération sur le « SPOT NAUTIC » du Salon Nautic 2015. L'objectif de cette compétition est d'amener plus d'animation sur le bassin et d'en faire un point focal sur le dernier samedi d'exploitation, tant pour le public que les médias. Le bassin fait 50m, soit 10 de plus que l'an dernier. Des initiations et démonstrations ont eu lieu tout au long du Salon.

Le Président souhaite renouveler ces évènements l'an prochain. Il évoque la possibilité de faire la Finale de 2 Tower Tour.

Le Président revient sur les Championnat d'Europe : la diffusion en télé, relayée par le CNOSF et sur les réseaux sociaux sont des éléments de satisfaction.

Le Président rend hommage à Jacques Cornu ; le Conseil d'Administration fait 1 minute de silence en sa mémoire.

Le Président revient sur la consultation faite aux Ligues sur la réforme territoriale : le Président souligne le fait que l'on subit le calendrier de l'Etat. Malgré tout, nous ne sommes pas dans une situation difficile. C'est l'occasion de redynamiser le travail dans les ligues.

Le Président présente le magazine qui remplace le livre de l'année. Les objectifs sont multiples. Au-delà de l'aspect économique, c'est l'occasion de faire un retour/promotion des Euros 2015 et de moderniser le concept dont il existera une version papier et une version dématérialisée, consultable en ligne. Il vise également à intéresser les partenaires.

La Fédération a tenu son engagement de remboursement des contributions des ligues. La Fédération a maintenu un intérêt de 2.25%, bien supérieur au livret A, par exemple.

Guy Leprince a reçu un prix du fairplay au CNOSF. Ce fut un beau moment. Monsieur Leprince était très ému. Membre du Conseil d'Administration du CNOSF dans les 80, y revenir pour être récompensé l'a beaucoup touché. Le Président invite les membres du Conseil d'Administration à proposer des personnes qui mériteraient de recevoir ce type de prix.

Le Président remercie la commission Wake câble de son accompagnement dans les activités du salon.

2) Approbation du compte rendu

Deux membres du Conseil d'Administration s'abstiennent.

Le compte rendu est approuvé.

3) Point sur le siège fédéral :

Le Secrétaire Général présente les évolutions relatives à l'Equipe et au Siège Fédéral, leur composition, leur gestion et leur administration :

- Maxime CHATENET a rejoint le siège fédéral en qualité de responsable administratif et juridique junior ;
- Le Directeur Technique National s'est vu confier des missions de Direction Générale, pour la gestion et l'administration quotidienne de l'Equipe et du Siège Fédéral. Il percevra, à ce titre, un Complément d'Indemnités de Sujétion (ICTS) conformément à la proposition faite par le Bureau Fédéral. Par ailleurs, le Directeur recevra, de la part du Président, une délégation de signature dans le périmètre nécessaire à l'exercice de ses missions.
- Sylvie Laurent entrée le 10/01/2011 à la Fédération a demandé une rupture conventionnelle, sa sortie de l'effectif est prévue le 25/01/2015.
- Une stagiaire rejoindra le siège en Janvier/Février pour 4 mois.

Celles-ci sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Président rappelle l'arrivée de Mathieu Poplimont, son parcours et ses compétences qui sont en adéquation avec les objectifs de la fédération. M. Poplimont devrait rester à la Fédération jusqu'au retour d'Agnès Vernier, prévu le 18 février. Dans ce laps de temps, M. Poplimont a comme mission, la mise en œuvre du lancement d'un nouveau site Fédéral, sur une autre plateforme plus actuelle et simple en gestion.

4) Points sur les finances fédérales

Le Président excuse le trésorier général absent pour des raisons personnelles. Le trésorier général adjoint fait le point sur les finances :

- Les recettes propres présentent une augmentation de 7500€ liée aux licences.
- Les charges d'exploitation sont en baisse.
- La Convention Pluriannuelle d'Objectifs stable encore cette année, a contribué à la mise en œuvre des projets d'action permettant des objectifs partagés FFSNW/MVJS. Les nombreuses et tardives modifications du calendrier international, d'une part, et la difficulté pour certaines actions à mobiliser les acteurs, d'autre part, ont obligé à des reprogrammations et déplacements d'actions ne facilitant pas la gestion.
- Les ligues doivent 138 323€ de licences.
- Le prévisionnel au 31/12 est de -55K€ et celui au 31/01 de -142K€
- Les frais fixe de la fédération représentent 25K€ par mois.

L'exercice n'est pas encore terminé, les remarques ci-après restent donc à titre indicatif.

La situation de la trésorerie, à aujourd'hui, est positive. Cependant, elle demeurera négative une fois les dernières actions de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs comptabilisées et payées.

La situation comptable est bonne.

5) Licences

Le Vice-Président présente l'état des licences à date. Celui-ci affiche un gain de 214 licences entre N et N-1.

Pour autant, une étude détaillée permet de constater :

- Une baisse des renouvellements ;
- Une augmentation des 1^{ère} années ;
- Les téléskis « TK » ne font pas de licences 5€ mais des modules à 15€ ;
- 9 ligues ont progressé ;
- La perte de licences en Bourgogne est inquiétante, souligne le Vice-Président ;
- Le cas de la Bretagne est problématique car en dehors des statuts ;
- Les 9 premiers clubs de France sont des clubs bateau.

Ce constat est à rapprocher des chiffres de l'an dernier qui montraient qu'au moins un club téléski se trouvait dans les dix premiers membres en termes de nombre de licences.

Le Président clôt le point sur les licences en soulignant la différence entre une augmentation du chiffre et l'augmentation des recettes. Le chiffre augmente mais pas les recettes.

Sur les TK, le Président regrette que la mise en place des produits spécifiques n'ait pas permis l'augmentation des licences. Le Président insiste sur l'importance de structurer les téléskis pour maintenir leurs activités dans le cadre d'un environnement sain avec des compétences. Le retour des gérants de téléskis est positif sur les produits mais ils ne vendent pas de licences pour autant. Le Président insiste sur le fait que la seule couverture est celle comprise dans la licence. L'augmentation des sites est potentiellement synonyme d'augmentation des sinistres. Le Président souhaite que les téléskis soient plus représentés dans les chiffres de la Fédération.

Intervention de X. Garni : le retour du sondage de Franck Chocun fait ressortir un besoin de formation dans la gestion du téléski.

Le Directeur Technique National précise que la formation est, à ce jour, orientée vers l'animation de structure. La question de la conception et la mise en œuvre d'autres diplômes est à envisager en fonction de l'employabilité et des candidats potentiels sans quoi les formations permettant d'y accéder, ne seront pas mise en œuvre par les organismes de formation, « OF ».

Il est important de rappeler que ce sont des OF indépendant qui mettent en œuvre ces formations, la Fédération n'étant pas opérateur.

La question est de savoir comment déclencher l'acte d'achat de la licence. L'idée qui ressort est aussi la notion de concurrence. La Fédération a un rôle sur la gestion du maillage territorial. Les labels vont en ce sens. La Fédération a besoin de la commission téléski pour déployer l'ensemble de sa politique téléski sur le terrain.

Le CQP a un contenu technique et pédagogique, il permet l'encadrement contre rémunération, il contient une petite partie administration et une grosse partie entretien des installations. La Fédération habilite les organismes de formation. Le CQP est complémentaire au Brevet Professionnel. Ce diplôme

représente de vraies garanties en cas de contrôles de la DDCS. Une évolution du BP peut être une piste à envisagée à long terme.

Intervention Y. Duffait : il souligne le fait que des structures fonctionnent sans diplômé d'Etat monovalent.

Le Directeur Technique National précise que l'évolution future du BP peut être une réponse à ce problème. La législation française oblige la détention d'un diplôme inscrit au RNCP dans le secteur considéré, pour pouvoir encadrer contre rémunération. Les BP JEPS tant monovalents que plurivalents, contenant la mention « ski nautique et wakeboard d'initiation et de découverte » peuvent encadrer sur un TK, conformément à l'annexe 2 du code du sport.

Le Vice-Président souligne la perte de 28 membres dont 8 téléskis.

Le Président insiste sur le fait que la Fédération a beaucoup investi sur les téléskis et qu'elle a besoin de résultats pour investir davantage.

Le Directeur Technique National précise que si c'est un besoin réel, les formations de gestion et de mécanique, peuvent être organisées par la Fédération, ou les sous-traiter, le cas échéant.

Une question sur la licence CDOM dans le cadre du diplôme initiateur est posée par les administrateurs :

Quid des personnes qui n'ont pas de CDOM en 2015 pour le renouvellement de leur diplôme ?

Le Directeur Technique National propose un vote du Conseil d'Administration sur le sujet tout en rappelant que les règlements fédéraux indiquent que les personnes non détentrices de ladite licence perdent le bénéfice du diplôme.

Faute de positionnement du Conseil d'Administration, le Président tranche en disant que les non détenteurs gardent leur diplôme mais qu'ils devront être à jour l'an prochain.

Etude d'un cas particulier, sur la Bretagne, le club de Guerlédan avait un lac vide cette saison, cela explique le nombre de licences en baisse.

Le règlement licences et adhésion est soumis au vote du Conseil d'administration :

Le Président reprend et justifie les modifications faites sur le document :

- ⇒ Saisie des agréés, application ;
- ⇒ Cotisation complémentaires supprimées ;
- ⇒ Obligation faite aux membres agréés d'héberger une association affiliée qui délivre les licences, fait des actions et demande des subventions.

Intervention Y. Duffait : il fait état d'une rupture entre les téléskis et les ligues.

« La ligue ne fait rien pour eux » selon lui. Il convient qu'il est vrai que « c'est au téléski d'aller vers la Ligue ». Il souligne les difficultés en Languedoc Roussillon.

Le Directeur Technique National souligne que la Fédération est au fait de certaines problématiques dans les territoires.

La question est de savoir comment y remédier. La proposition d'association va dans ce sens. Cela peut aussi passer par l'évolution de l'agrément.

Des modifications sont apportées au règlement avant approbation :

- Correction : « favoriser l'hébergement d'une association ... »
- Ajout page 11, III : « et ses disciplines associées »

Le règlement licences et adhésion est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Sur la problématique des téléskis, le Président propose qu'un point soit ajouté à l'Assemblée Générale :

Le Président fera la proposition d'un rattachement administratif pour le traitement des agréments des téléskis directement à la Fédération à l'Assemblée Générale 2016.

Cette proposition est justifiée par les capacités accrues présentes au sein de la fédération et les problématiques différentes entre les Ligues et les gérants de téléski.

Le lien avec la Ligue et notamment son appartenance au territoire de la Ligue ne change pas.

Le Président précise que les Ligues seront incitées à continuer à travailler avec les téléskis.

Le Directeur Technique National précise que cela ne concerne que les agrées.

A cet effet, cela implique que l'avis de la ligue ne sera plus bloquant, les adhésions et licences seront perçues directement par la fédération, et les aides fédérales versées directement aux téléskis par la Fédération. Le reste de la relation demeurant identique.

Un administrateur intervient et souligne le fait qu'il serait souhaitable de rajouter les dispositions législatives locales en plus de loi de 1901.

Gamme de licences :

Pour lever toute incertitude, le Directeur Technique National demande confirmation au Conseil d'Administration du maintien de la CDOE pour les initiateurs.

Le Conseil d'Administration confirme cette disposition.

Question de V. Cascara sur les catégories : pourquoi ne met-on pas U... ?

Le Président décide que les « U » pour « Under » seront remplacés par des –.

Le Président parcourt la gamme des licences et l'explique.

L'Event Pass suscite une question :

Est-il limité dans le nombre ? Non, tout détenteur d'une licence fédérale peut souscrire autant d'Event Pass qu'il le souhaite pour autant de compétitions entrant dans le cadre défini par les textes fédéraux (cf. gamme licence). Cependant, la prise de plusieurs Event Pass, à partir d'un certain nombre, n'est plus intéressante pour le licencié, il conviendrait mieux de prendre la CDOE.

La participation aux championnats de ligues est-elle possible avec l'Event Pass ? Oui

Sur le tableau des aides fédérales, il convient de modifier les téléskis initiation en découverte.

Le Directeur Technique National explique le mécanisme de reversement :

La structure y est éligible à partir du moment où son résultat financier est année N est supérieur ou égal à celui de l'année N-1. Sur cette base une distinction est faite entre les licences dites « historique » et les licences dites « nouvelles », les secondes bénéficiant d'une aide supérieure significative.

La mesure se veut ainsi très incitative à l'augmentation générale du nombre de licences.

Le Président et le Directeur Technique National insistent, au regard de la connaissance des tarifs pratiqués par beaucoup d'autres fédérations sportives, que la licence compétition téléski est particulièrement peu chère.

A la demande du Conseil d'Administration il sera précisé « hors licences grand groupe 2015 et CDOE » dans le tableau des « aides fédérales ».

Le Conseil d'Administration approuve le document « gamme licences et adhésions » à l'unanimité, avec les modifications.

6) Compétitions fédérales

Le Président introduit son propos par le cas de la compétition qui s'est déroulée sur le plan d'eau de Roquebrune sur Argens. Une procédure sera lancée c/ l'exploitant du plan d'eau. La Fédération a demandé à l'E&A de faire appliquer les dispositions prévues dans les « Bylaws ». Un courrier de l'E&A devrait être envoyé sous forme d'avertissement, impliquant une sanction en cas de renouvellement. La fédération suit le dossier.

Une compétition Elite aura lieu à la Réunion sur les dates initiales de l'AG (26-27 mars). Le but est de faire venir un maximum de skieuses et skieurs. Il est important d'avoir une compétition de cette catégorie dans le giron de la Fédération.

Les Championnats du Monde universitaires auront comme discipline le ski nautique. La Fédération du Sport Universitaire inscrit les athlètes, la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard doit transmettre les noms des athlètes qui répondent aux critères de ces Championnats. Ces athlètes doivent se rapprocher de la FFSNW.

Le Conseil d'Administration examine les candidatures suivantes :

- Championnat de France Wakeboard Câble, le téléski de la Rincerie est candidat.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité l'attribution des Championnat de France Wakeboard Câble au téléski de la Rincerie.

- Championnats de France Inter ligues, le Nautic club Médéen est candidat.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité l'attribution des Championnat de France inters ligues Nautic club Médéen.

Question de B. Raymond : les équipes des ligues se constituent-elle sur le nouveau découpage ? Non, c'est prématuré pour 2016.

- Championnat de France Wakeboard Bateau, le Wakeboard Club Aquitaine est candidat. Il avait été sollicité pour 2015, il est prêt, il propose de faire une étape du 2Tower Tour en même temps. X. Garni soutient cette candidature.

Le Président propose le Wakeboard Club Aquitaine mais aussi que la commission Wakeboard Bateau contacte le Yacht Club de Vichy pour faire une étape de la coupe de France de Wakeboard Bateau.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité l'attribution des Championnat de France Wakeboard Bateau à l'unanimité.

Intervention de J-M. Grillet-Aubert : les Championnats d'Europe de Wakeboard Bateau tombent la semaine suivante. Il propose de l'avancer du 23 au 25 juillet 2016 en même temps que les Championnats de France Relève.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le changement de date.

- Championnats de France Relève, le club d'Ezy/Eure est candidat. Validation :

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité l'attribution des Championnats de France Relève à Ezy/Eure.

Les Championnats de France Open, le Kid'z 2 King et Petits Princes n'ayant pas fait l'objet de candidatures, un nouvel appel à candidature doit être fait.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité l'envoi d'un nouvel appel à candidatures.

7) Direction Technique Nationale

Le Directeur Technique National fait un tour d'horizon des programmes d'actions prévues et engagées par la Fédération dans le cadre du programme sport. Les résultats sont positifs et en progressions. Le constat de la difficulté de mobiliser certains acteurs impose de faire évoluer les mentalités. Cela étant, il est avéré que le facteur temps est prépondérant dans ce genre de situations.

Un « focus » est réalisé sur certains dispositifs :

- Plan citoyen du sport : le plan a été produit et validé par le BF. Il sera présenté au rendez-vous du Ministère de janvier. L'objectif est particulièrement de développer la citoyenneté via la pratique sportive et la vie associative. Cela Impactera, notamment :
 - o La formation des bénévoles : médiation
 - o La formation technique : module obligatoire de formation à la citoyenneté, FOAD.
- Stratégie fédérale de formation : Christelle Gauthier, récemment nommé Inspectrice coordonnatrice pour le Ski Nautique et le Wakeboard, a participé aux travaux et validé les grands principes de la filière de formation technique et sur la filière de formation des officiels de la Fédération.

Sur ce point, il est rappelé que la Direction Technique Nationale ne peut pas travailler seule et sollicite l'engagement des commissions pour l'établissement des référentiels.

- Statut des Sportifs de haut niveau : La loi du 27 novembre sur le statut des Sportifs de Haut Niveau va entraîner la refonte du Parcours d'Excellence Sportive. Dans cette loi, statut des cadres techniques en détachement et sous contrat a été réaffirmé. Les compléments d'indemnités de sujétions sont possibles et ne sont pas assimilables à des contrats de travail.
- Convention d'Objectif : Les réunions relatives aux Conventions d'Objectifs ont été repoussées d'un mois. Au regard, des derniers événements, il est possible que certains crédits soient réorientés notamment, vers la sécurité, ou gelé. A priori, le sport ne devrait pas être impacté. La Fédération ne dispose pas encore de la date de réunion.
- Le CNDS : Les axes prioritaires du CNDS seront notamment, l'emploi sportif et les Quartiers des Politiques de la Ville.

Le Vice-Président souligne le fait que le CNDS sera orienté foot dans le cadre de l'Euro 2016 de football.

- La Réforme Territoriale : Le Directeur Technique National présente le cadre fixé par l'Etat concernant le calendrier de la réforme territoriale :
 - o 31/12/2017 est la date limite ;
 - o Subventions : il faut être en ordre de marche en 2016 pour les demandes de subventions ;
 - o Obligation de timing liée à l'assemblée générale 2017.

Le Directeur Technique National justifie et explique le calendrier de la réforme territoriale.

Le Trésorier adjoint souligne qu'il est important de faire l'inventaire des actifs au départ pour savoir qui va absorber qui. L'état comptable du 31/12/2015 est celui sur lequel se base la fusion. Il est valable trois mois, cela voudrait dire de refaire un état comptable courant 2016.

Le Directeur Technique National rappelle que la Fédération a accès à des réseaux gratuits permettant d'avoir des informations.

8) Service civique

Le responsable Administratif et Juridique présente le dispositif.

C. Debouvy demande si la mise à disposition auprès d'un club est possible ? Oui, une mise à disposition par la Fédération est possible.

Le Vice-Président émet des doutes sur l'opportunité du dispositif.

Le Président incite les membres du Conseil d'Administration à réfléchir à l'opportunité du Service Civique.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité que la Fédération constituera et déposera son dossier de demande d'agrément collectif.

9) Représentant France E&A

Le Président rappelle comment fonctionnent l'accompagnement et la prise en charge des représentants à l'E&A. Il fait le point sur les membres français présents dans ces instances, au nombre de 7 :

- Alain Amade ;
- Patrice Martin ;
- Richard Hernaez ;
- Philippe Turchet ;
- Marc Raymond ;
- Carole Marmonier ;
- Franck Chocun.

L'ensemble des membres excepté M. Raymond se représente. Le Président félicite et remercie M. Raymond au nom du Conseil d'Administration pour son engagement.

Deux personnes seraient candidates pour intégrer la commission « tournament » de l'IWWF E&A : Muriel Fromiau et Christophe Duverger. La Fédération choisit de soutenir Christophe Duverger dans sa candidature.

Parmi ces membres représentant français à l'IWWF E&A, beaucoup sont représentants au niveau mondial de l'IWWF.

Il n'y a pas de représentants français à l'IWWF E&A pour les disciplines du barefoot et téléski ski classique.

10) Assemblée Générale 2016

Le Président rappelle la validation du Conseil d'Administration d'octobre.

Il propose de décaler au weekend du 19-20 mars 2016 pour la raison évoquée en point 6, à savoir l'organisation de la compétition Elite à la Réunion.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le changement de date.

Les convocations et les informations aux ligues vont être refaites.

Le Directeur Technique National rappelle les obligations du code du sport, relatives à la chronologie à suivre concernant les Assemblées Générales annuelles :

1. Clubs,
2. Ligues,
3. Fédération.

11) Affiliation et agrément

Le Secrétaire Général présente la nouvelle procédure d'affiliation et d'agrément, notamment, le contrat club et l'annexe licence découverte.

Les engagements réciproques sont parcourus par le Secrétaire Général.

Le Vice-Président pose la question de savoir que faire si un club refuse de signer ?

Le Président explique les objectifs de ce document, il s'agit de rappeler les tenants et aboutissants de l'affiliation. Il n'y a pas de modalités de sanctions prévues, sauf à refuser ledit agrément ou affiliation.

Dans le cadre des non renouvellements d'affiliation ou d'agrément, le Président annonce que des courriers vont être envoyés aux collectivités pour signaler les structures « sortantes ». Ce dispositif devrait dans le temps être étendu aux structures non membres.

Pour le cas des clubs rencontrant des problèmes de sites, ils sont mis en sommeil mais ne se désaffilient pas.

Le Président justifie la mise en place de la période d'affiliation. Cette période fait débat.

Soumission au vote du Conseil d'Administration de la période d'affiliation des clubs.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la mise en place de cette période.

Un courrier, auquel sera joint le document de procédure, va être envoyé aux clubs sur la période d'affiliation.

Cas du treuil :

Le Directeur Technique National soumet la demande d'un club lié à une affiliation d'un treuil aux membres du Conseil d'Administration. Le Président émet ses craintes liées à ce type de traction.

Il est décidé par le Conseil d'Administration de demander plus d'informations, notamment sur sécurité de la pratique, afin de pouvoir se prononcer.

12) Bilan congrès 2015, Chapala

Le Congrès a eu lieu en parallèle des Championnats du Monde de Chapala. La France finit troisième et maintient son rang mondial. La petite déception est l'absence de médailles individuelles et le nombre de 4^{ème} place.

En ce qui concerne les Mondiaux 2019, le choix du lieu est fait et voté en congrès de l'IWWF.

En revanche, pour les Mondiaux 2017 deux candidats se positionnent, l'Australie et la France. Pour l'instant, aucune candidature officielle n'a été enregistrée.

Le Congrès fut l'occasion de confirmer certains mécontentements et les incompréhensions grandissantes entre les dirigeants élus au niveau mondial et les sportifs. Il y a une volonté de réformer les règlements sur l'ensemble des disciplines.

La Fédération internationale se porte bien avec 500 000€ de fond de roulement.

Elle va se doter d'un directeur exécutif. P. Phong a été choisi.

13) Projet Championnat du Monde Open de Ski Nautique 2017

La France est toujours positionnée pour être candidate. Cela représente 120-150 athlètes sur 6 jours. La FFSNW souhaite des modifications d'une partie de la L.A.O., contrat lié à l'organisation des mondiaux notamment sur le coût ainsi que sur les invitations des membres du congrès. Concernant la mise à disposition des bateaux, la Fédération souhaite modifier en précisant les dates d'arrivée des bateaux. Il se négociera en Espagne durant le congrès E&A.

Sur le lieu, la Fédération privilégie Choisy le Roi, lieu des Euros 2015. Il semble être plus opportun de faire un appel d'offre de manière à obtenir une mise en concurrence. Les critères sont : l'accessibilité et le cœur de ville.

En ce sens, la Fédération sera accompagnée par OLBIA Conseil, sur la stratégie territoriale, les relations avec les institutions et partenaires publics et les documents de présentation aux partenaires privés.

Le Bureau Fédéral a validé cet appui.

Le travail ira d'octobre 2015 à septembre 2017 avec la production d'un document sur l'héritage de l'évènement.

Le Président rappelle que la fédération aura besoin de bénévoles. Les Mondiaux se dérouleront la semaine allant du 5 au 10 septembre 2017.

Le Président fait un retour sur les Euros. Les Mondiaux s'inscrivent dans la continuité des Euros. Le bilan de l'Euro 2015 est positif avec un léger excédent de 4000€.

Le développement de la Fédération passe par les grands évènements.

X. Garni et Y. Duffait quittent le Conseil d'Administration.

Le Président sollicite l'accord des membres du Conseil d'Administration pour poursuivre les démarches.

Le Conseil d'Administration donne à l'unanimité mandat au Président pour poursuivre la candidature.

14) Questions diverses

Le Directeur Technique National fait un dernier point sur la demande de Straton Event pour formaliser la position du Conseil d'Administration.

Le Président rappelle le manque de femmes au Conseil d'Administration. Le Président demande à faire remonter les candidatures en vue de l'Assemblée Générale 2016.

B. Raymond demande quand aura lieu la facturation des licences ? Le Directeur Technique National informe du début de celle ci pour la semaine suivant le salon nautique.

Les règlements Kid'z 2 King et le Guide des Kid'z Wake Day sont présentés au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité ces deux documents.

B. Anguenot demande si un Conseil d'Administration est prévu le weekend de l'Assemblée Générale. Non, il n'y en aura pas. Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 6 février.

Le Président clôt le Conseil d'Administration à 15h.

« Vive Paris 2017 ! »